

Comment lire les indicateurs ?

Résultats présentés pour chaque indicateur

C1		C2			Indicateur de comparaison				Graphique avec positionnement des territoires par rapport à la moyenne nationale (référence en base 100, représentée par le trait noir)
Numéro	Libellé de l'indicateur	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	
		Effectif de personnes, décès, professionnels...	Taux brut	Évolution en taux de croissance annuel moyen	Valeur territoire étudié	Valeur pour la Vendée	Valeur régionale	Valeur nationale	

■ CPTS Centre Vendée ■ Vendée ■ Pays de la Loire

Pour les volets A, B, F, les indicateurs de comparaison correspondent à des taux, des densités ou des accessibilités potentielles localisées (APL). Pour les volets C, D, E, G, il s'agit principalement d'indices comparatifs.

Exemple 1

VOLET B - Familles monoparentales (indicateur 20) - Comparaison établie à partir d'un taux

C1		CPTS Centre Vendée			Indicateur de comparaison				Comparaison à la moyenne nationale France
Effectif	Taux	Évolution annuelle	CPTS Centre Vendée	Vendée	Pays de la Loire	France métrop.			
C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9			
20	Familles monoparentales	5 741	8%	+4,9%	cf. C4	6%	7%	9%	■ ■ ■

En 2016, la population de la CPTS Centre Vendée compte 5 741 familles monoparentales (C3). Cet effectif représente 8 % des ménages (C4 et C6).

Entre 2011 et 2016, le taux de familles monoparentales a augmenté en moyenne de 4,9 % par an (C5).

La Vendée compte 6 % de familles monoparentales (C7), les Pays de la Loire 7 % (C8) et la France métropolitaine 9 % (C9).

Le taux de familles monoparentales dans la population de la CPTS Centre Vendée est donc supérieur à celui observé en Vendée et dans les Pays de la Loire, et inférieur à la moyenne nationale. Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.

Exemple 2

VOLET E - Personnes prises en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur (indicateur 149)

Comparaison établie à partir d'un indice comparatif

C1		CPTS Centre Vendée			Indicateur de comparaison				Comparaison à la moyenne nationale France
Effectif	Taux	Évolution annuelle	CPTS Centre Vendée	Vendée	Pays de la Loire	France métrop.			
C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9			
149	Personnes prises en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur*	1 872	1,3%	nc	97 (ns)	84	87	100	■ ■

* Données concernant uniquement les bénéficiaires du régime général d'assurance maladie et des sections locales mutualistes

nc : non calculé ; ns : non statistiquement significatif au seuil de 5 %.

En 2016, 1 872 habitants de la CPTS Centre Vendée, relevant du régime général (sections locales mutualistes comprises), ont été pris en charge pour une dépression ou d'autres troubles de l'humeur (C3). Cela représente 1,3 % des habitants de ce territoire relevant du régime général (C4).

La comparaison de la situation de la CPTS avec celle de la Vendée, des Pays de la Loire et la France repose sur un indice comparatif (IC) de prise en charge.

Cet indice est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'habitants du territoire effectivement pris en charge, et le nombre d'habitants pris en charge que l'on obtiendrait si la population de ce territoire présentait des taux de prises en charge par classe d'âge identiques à ceux de la population française. Cette méthode permet de "gommer" l'impact d'éventuelles différences de structure par âge entre la population de la CPTS et celle de la France.

L'IC de la CPTS est de 97 (C6), donc inférieur à l'IC de la France qui par définition est égal à 100 (C9). La prévalence des prises en charge pour une dépression ou d'autres troubles de l'humeur dans la population de la CPTS est donc, à structure d'âge identique, inférieure de 3 % à la moyenne nationale. Cette différence n'est toutefois pas statistiquement significative (ns). Avec des IC de respectivement 84 et 87 (C7 et C8), la Vendée et les Pays de la Loire présentent des prévalences inférieures de 16 et 13 % à la moyenne nationale. Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.

Résultats présentés pour chaque indicateur

C1 Numéro	C2 Libellé de l'indicateur	C3 Effectif de personnes, décès, professionnels...	C4 Taux brut	C5 Évolution en taux de croissance annuel moyen	Indicateur de comparaison				Graphique avec positionnement des territoires par rapport à la moyenne nationale (référence en base 100, représentée par le trait noir)
					C6 Valeur territoire étudié	C7 Valeur pour la Vendée	C8 Valeur régionale	C9 Valeur nationale	

■ CPTS Centre Vendée ■ Vendée ■ Pays de la Loire

Pour les volets A, B, F, les indicateurs de comparaison correspondent à des taux, des densités ou des accessibilités potentielles localisées (APL). Pour les volets C, D, E, G, il s'agit principalement d'indices comparatifs.

Exemple 3

VOLET F - Médecins généralistes libéraux "désinstallés" depuis 5 ans (indicateur 163)

Comparaison établie à partir d'un taux

C1	C2	CPTS Centre Vendée			Indicateur de comparaison				Comparaison à la moyenne nationale France
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	CPTS Centre Vendée C6	Vendée C7	Pays de la Loire C8	France métrop. C9	
163	Médecins généralistes libéraux "désinstallés" depuis 5 ans	63	39%	nc	cf. C4	32%	25%	23%	■ ■ ■

nc : non calculé

63 médecins généralistes libéraux qui exerçaient sur le territoire de la CPTS en juin 2014 se sont "désinstallés" entre juin 2014 et juin 2019 (C3). Cela correspond à 39 % du nombre total de médecins exerçant sur le territoire en juin 2014 (C4 et C6). Cette proportion est supérieure à celle observée en Vendée (32 %, C7), en Pays de la Loire (25 %, C8) et en France métropolitaine (23 %, C9). Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.

Exemple 4

VOLET G - Personnes ayant eu recours à un dermatologue* (indicateur 194)

Comparaison établie à partir d'un indice comparatif

C1	C2	CPTS Centre Vendée			Indicateur de comparaison				Comparaison à la moyenne nationale France
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	CPTS Centre Vendée C6	Vendée C7	Pays de la Loire C8	France métrop. C9	
194	Personnes ayant eu recours à un dermatologue	8 737	5,0%	nc	47	70	84	100	■ ■ ■

* Au moins une fois dans l'année, en cabinet de ville, centre de santé (dont centre de soins infirmiers), centre mutualiste, consultation externe d'établissement hospitalier.

Au cours de l'année 2018, 8 737 habitants de la CPTS Centre Vendée ont eu au moins un recours à un dermatologue (C3). Cela représente 5 % des habitants de ce territoire (C4).

La comparaison de la situation de la CPTS avec celle de la Vendée, des Pays de la Loire et la France repose sur un indice comparatif (IC) de recours.

Cet indice est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'habitants du territoire ayant effectivement eu au moins un recours, et le nombre d'habitants ayant eu au moins un recours que l'on obtiendrait si la population de ce territoire présentait des taux de recours par classe d'âge identiques à ceux de la population française. Cette méthode permet de "gommer" l'impact d'éventuelles différences de structure par âge entre la population de la CPTS et celle de la France.

L'IC de la CPTS est de 47 (C6), donc très inférieur à l'IC de la France qui par définition est égal à 100 (C9). Le taux de recours au dermatologue des habitants de la CPTS est donc, à structure d'âge identique, inférieur de 53 % à la moyenne nationale. Avec des IC de respectivement 70 et 84 (C7 et C8), la Vendée et les Pays de la Loire présentent des taux de recours inférieurs de 20 et 26 % à la moyenne nationale. Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.